

Avant l'expiration de mon temps de parole, je voudrais répéter ce que j'ai dit aux ministériels avant la pause de midi. Nous voulons qu'on apporte des remaniements importants à la loi sur les banques. Nous avons parlé de certains de ces changements aujourd'hui et d'autres députés de l'opposition en ont évoqué d'autres. Je pense que ces changements s'imposent et il va falloir que le gouvernement s'inspire de certaines de ces recommandations, des suggestions et des propositions qui ont été faites afin de créer des services bancaires dans notre pays qui assurent à nos concitoyens les prestations qu'ils sont en droit d'attendre. L'échéance approche, le 30 novembre n'est pas très loin. Il ne reste plus que quelques semaines. Si le gouvernement veut que les autres députés de l'opposition se prononcent en faveur de la loi sur les banques; il faudrait qu'il la modifie en fonction des propositions très importantes que nous avons faites et qu'il ne se contente pas de la ravalier comme il veut le faire. Avant de pouvoir voter en notre âme et conscience de parlementaire pour cette loi, nous voulons être bien sûrs que les Canadiens pourront avoir des institutions bancaires dignes d'eux et les services qu'ils méritent. A moins que l'on modifie la législation bancaire, le 30 novembre viendra—je pense—même plus vite que les députés ministériels ne s'y attendent.

Nous allons proposer d'autres changements et d'autres amendements—et je suppose que les députés conservateurs voudront en faire autant— pour que la loi sur les banques soit le document sérieux qu'il se doit d'être. La loi doit servir les Canadiens et non les desservir. Il faudrait que les banques soient contrôlées par des citoyens moyens qui ne cherchent pas à maximiser les profits pour que les gens qui doivent traiter avec ces dernières puissent disposer des facilités de crédit dont ils ont besoin pour acheter leur maison, acheter leur automobile ou d'autres moyens, de transport qui sont indispensables à notre mode de vie de Canadien.

● (1520)

En même temps, j'aimerais demander au gouvernement d'examiner très attentivement d'ici quelques jours certains des amendements à la Loi sur les banques proposés par mon parti, afin que nous puissions en bonne conscience envisager d'appuyer le gouvernement dans l'étude de ce bill, qui est nécessaire étant donné le nombre d'années depuis lesquelles nous parlons de réformes à la Chambre.

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Monsieur le président, mes remarques seront très brèves. J'aimerais simplement faire remarquer à mon préopinant qu'il n'y a pas eu seulement des changements de surface d'effectués, et je traduis librement l'expression *cosmetic changes* qu'il utilise lors du travail en comité, mais qu'il y a eu vraiment des changements en profondeur, lesquels nous ont justement été suggérés par les collègues de son parti, soit le député de Broadview-Greenwood (M. Rae), celui de Comox-Powell River (M. Skelly) et également par celui d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) ainsi que par les députés libéraux qui siégeaient à ce comité.

Il y a vraiment eu des changements en profondeur d'apportés à la législation actuelle. Le comité a vraiment apporté les correctifs à la lumière d'une loi afin de servir le mieux possible le bien commun, il a proposé ces amendements et vraiment il y avait dans ceux-ci des éléments de substance. Je suis convaincu

Les banques—Loi

que si le député se donne la peine de lire les autres motions qui seront étudiées, il verra qu'il y a aussi de la part du gouvernement des amendements qui sont beaucoup plus que des ajouts, pour parodier son expression, des ajouts de fard sur joues pâles ou de rouge sur lèvres roses.

[Traduction]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je me demande bien pourquoi le gouvernement hésite tant à appuyer cet amendement très simple, voulant que les représentants ou les agents de sociétés de la Couronne soient autorisés à siéger aux conseils d'administration des banques. Il y a de nombreuses sociétés de la Couronne au Canada. La plupart d'entre elles ont été créées il y a des années par les gouvernements libéraux et conservateurs qui se sont succédé et ce sont aujourd'hui des organismes importants et florissants. Pour n'en nommer que quelques-uns, citons l'Hydro-Ontario, créé il y a plus de 50 ans par un gouvernement conservateur et qui est l'un des organismes les plus importants et les plus florissants du pays, et les compagnies de téléphone des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Au Manitoba, la compagnie de téléphone, qui est nationalisée, a été créée par un gouvernement conservateur dirigé par Sir Rodmond Roblin, si je ne m'abuse, en 1908. Ce sont des organismes très efficaces et leurs cadres supérieurs font un travail aussi efficace pour leur société et les gens qu'elles desservent que toute société privée.

En vertu de la loi actuelle, le président du CN, par exemple, ne pourrait pas être administrateur de banque, mais le président du CP siège effectivement au conseil d'administration d'une banque ainsi que d'autres sociétés. M. Sinclair, président du CP, est également le directeur de la Société Canadian Pacific Investments, de CP Air, de Cominco, de Canadian Marconi, de MacMillan Bloedel, de la compagnie Seagram, de la Sun Life et ainsi de suite. Je ne vois pas pourquoi des cadres supérieurs de sociétés de la Couronne qui jouent un rôle toujours plus utile et vital dans la vie des provinces et de tout le pays doivent faire l'objet d'une discrimination qui ne s'exerce pas dans le cas des administrateurs et des cadres supérieurs de sociétés privées.

La seule raison que je puisse trouver, c'est celle que nous connaissons si bien, dans notre parti, c'est la théorie du gouvernement libéral, tout comme celle des conservateurs; tout ce qui se fait dans le secteur privé est bien et ce qui vient du secteur public est mauvais. Je pense, si le ministre désire améliorer le rendement des banques, qu'il devrait encourager les directeurs de certaines sociétés de la Couronne dont j'ai parlé et de bien d'autres que je n'ai pas cités à participer aux activités des banques qui jouent un rôle si fondamental dans notre pays.

Je sais que je me fais le porte-parole de mon parti en disant que nous avons beaucoup plus confiance dans l'objectivité, la bonne volonté et la mentalité des représentants des sociétés de la Couronne que de ceux des sociétés privées qui, et cela se comprend, cherchent davantage à protéger leurs intérêts et ceux de leurs actionnaires. J'exhorte le ministre et le gouvernement à examiner sérieusement et d'un œil favorable cet amendement, afin de l'ajouter au bill.